

saux d'un fief par les seigneurs de ce fief, pour un service militaire. Dans le langage moderne, ban se dit de la partie jeune et valide de la population, en arrière-ban, de la réserve, de ceux qui ne doivent prendre les armes qu'à la dernière extrémité. De là le sens figuré : faire appel à tous ceux dont on peut attendre quelque secours. — *Bannir*, condamner à sortir du pays, parce que le *bannissement* était proclamé autrefois à son de trompe. Le malfaiteur ou le mauvais sujet que nous appelons un *bandit* était originairement un *banni*, celui qui avait été exilé en vertu d'un ban. C'est en passant par l'italien *bandito* que banni est devenu bandit. — *Être mis au ban*, être déchu de ses droits; cette locution est restée en usage pour indiquer l'exclusion : "Bonaparte avait voulu, à tort ou à raison, mettre l'Angleterre au ban de l'Europe." — *Rompre son ban*, venir dans un lieu où l'on n'a pas la permission de résider. Quand un condamné en surveillance quitte la résidence qui lui a été assignée, il est en *rupture de ban*. On dit, par contre, qu'il *garde son ban*, s'il ne revient pas aux lieux d'où il a été exilé.

Le mot ban, en se substituant ainsi à toutes les choses dont il n'était proprement que la proclamation publique, a fini par se dire de tout ce qui était public, livré à tous. Étaient données à ban les choses dont les gens d'une seigneurie avaient le droit de se servir en payant une redevance au seigneur du fief. De là est né le mot *banal*, qui se dit de ce qui est à la disposition de tout le monde : un four, un moulin banal, et, au figuré, de ce qui est commun, vulgaire, de ce qui manque de distinction : des idées banales, un cœur banal, ne dire que des banalités.

A cet usage se rattache aussi le mot *bandon*, qui, formé de ban et du verbe donner, signifiait permission, autorisation. Mettre à *bandon*, c'était donner par ban, autoriser, mettre à la disposition du public ce qu'on ne se réservait pas exclusivement ; c'était donc laisser aller, délaissé, et ainsi s'est trouvé formé notre mot *abandon* ; les choses qui avaient été *données à ban* ont été dites *abandonnées*.

Enfin le territoire nommé *banlieue*, qui se trouve dans le voisinage et sous la dépendance d'une ville, était, originairement l'espace du chemin (la *lieue*) dans lequel le seigneur ou le magistrat avait le droit de faire ses proclamations. On appelle *lieue de ban* la distance à laquelle s'étendait le ban seigneurial.

D'autres fois, le mot générateur a disparu en laissant dans la langue de nombreux descendants. Il en est ainsi du verbe *bouter* si fréquent dans Molière et qui signifie *mettre*. Nous ne disons plus, comme nos pères, *bouter son cœur pour mettre son affection* ; mais nous disons toujours *boute-en-train*, homme qui met les autres en train, en gaieté ; *boute-feu*, bâton pour mettre le feu au canon, et, figurément, celui qui excite des discordes, suscite des querelles ; *boute-selle* et *boute-charge*, sonneries de trompette pour avertir les cavaliers de seller les chevaux et de mettre la charge sur les bêtes de somme ; *boute-tout-cuire*, dissipateur (littéralement, celui qui met tout à cuire), et jouer au *boute-hors* signifie toujours figurément que deux hommes cherchent réciproquement à se mettre l'un à la place de l'autre.

Du verbe *bouter* sont aussi formés *boulon*, dans ses diverses acceptations ; *boutade* (autrefois *boutée*), coup porté, saillie d'esprit ou d'humeur ; *boutoir*, outil de corroyeur et groin du sanglier ; du groin est venue l'expression *coup de boutoir*, attaque soudaine, parole dure ; *bouture*, branche qui, coupée d'un arbre, est mise, boutée en terre, pour y prendre racine, et *arc-boutant* construction servant à soutenir un mur, une voûte. Les mots *bout*, *but*, *butte*, ainsi que *rebouter*, repousser, *rebouter*, remettre, et *rebouteur*, renoueur, sont vraisemblablement aussi de la famille de *bouter*.

Souvent il arrive que la question est délicate : les opinions différentes laissent place à toutes les hypothèses, et chacun alors a la liberté de faire un choix. *Travaillez-vous d'arrache-pied*, que vous sachiez, parce qu'on reste sans bouger de sa place comme si le pied y avait pris racine et qu'on ne peut cesser son travail qu'en s'arrachant en quelque sorte le pied du sol, ou bien parce qu'on

fait des efforts non interrompus, sans lâcher prise, à l'exemple d'un homme qui arracherait un pied d'arbre ? — Et quand on a fait sauter quelqu'un sur une couverture, quel motif a-t-on de dire qu'il a été *berné* ? — Est-ce parce que l'espagnol *bernia* signifie étoffe de laine grossière ? Est-ce parce que l'arabe *burnous* est le nom d'un manteau ? Est-ce parce que le mot *berne* se disait de la capote militaire et que les soldats se servaient de ce vêtement pour se *berner* entre eux ?

Les problèmes alors ne sont pas résolus ; mais le doute et les suppositions ajoutent à l'intérêt en piquant la curiosité.

Il y a enfin les apparences dont il est bon de se défier, car en matière étymologique elles sont aussi fréquentes que perfides. Le mot *moutarde* ne veut pas dire qui brûle beaucoup (*multum ardens*) comme on pourrait le croire un instant si l'on oubliait que la primitive orthographe est *moustarde* ; il veut dire que ce condiment brûlant est fait avec du moût (*mustum*, du vin non fermenté). — Le *quinquina* est formé du mot péruvien *quina*, *quina*, écorce, écorce, c'est-à-dire écorce par excellence. Mais comme il a été apporté en Europe vers le milieu du XVIIe siècle par la comtesse *Cinchon*, femme du vice-roi du Pérou, et que Linné a donné le nom de *cinchona* à la famille des plantes qui renferment ce végétal, nous pourrions fort bien nous laisser entraîner, moitié par galanterie, moitié par reconnaissance, à admettre que lorsqu'on a cessé d'appeler le quinquina *poudre de la comtesse*, on lui ait donné un nom rappelant un peu celui de la noble bienfaitrice.

Au surplus, ne s'en prendre qu'aux mots ne serait pas assez : il faut aussi s'attaquer aux objets, aux choses mêmes, à leur nature, à leur histoire, pour reconnaître comment l'étymologie explique le sens, et comment, par contre, le sens, en prenant de l'extension, s'est éloigné de l'étymologie.

A la question : Qu'est-ce qu'une basilique ? on peut, selon les temps, répondre très différemment.

Basilique, en latin *basilica*, vient du grec *basilikos*, royal. La basilique, originairement, était la maison des rois. Ce nom se donnait surtout, chez les Grecs et chez les Romains, à cette partie du palais qui était destinée à recevoir de nombreuses assemblées pour les affaires de l'Etat et pour les jugements. La basilique affectait la forme d'une salle rectangulaire, divisée dans sa longueur, par des rangs de colonnes, en trois galeries dont celle du milieu était la plus large. A l'extrémité de ses galeries se trouvait un espace vide, et au-delà, en face de la galerie principale, un enfoncement semi-circulaire où siégeait soit le juge, soit le président de l'assemblée.

Lorsque, sous le règne de Constantin, les chrétiens purent sortir des catacombes et pratiquer leur culte ostensiblement, ils se réunirent d'abord dans les basiliques qui, par leur forme et leurs dispositions, se prêtaient parfaitement à cette nouvelle destination, et qui n'avaient pas, comme les temples païens, été souillées par le culte des faux dieux.

C'est ainsi que le nom de basilique qui, à Rome, s'était donné jusque-là aux palais des empereurs, des proconsuls, comme aussi aux édifices destinés à l'administration de la justice et aux affaires commerciales, s'est trouvé appliqué aux églises des premiers chrétiens, et qu'il s'emploie de nos jours, dans le style élevé, pour désigner les principaux édifices du culte catholique. Bien que Saint-Pierre de Rome ne rappelle point les dispositions des églises qui adoptèrent primitivement la forme des basiliques, on la nomme généralement la basilique de Saint-Pierre. Cette église, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Jean de Latran sont dites, à Rome, les trois grandes basiliques chrétiennes de premier ordre. Saint-Laurent, Sainte-Agnès, Saint Paul (hors des murs) et plusieurs autres églises de la cité antique conservent aussi le titre de basilique.

Le nom de basilique, employé longtemps pour désigner le lieu où se tenaient les tribunaux, a fait nommer *basoche*, jusqu'à la Révolution, la communauté des clercs du parlement de Paris. Une cour de justice ainsi appelée avait été établie par Philippe le Bel, vers

l'an 1303, pour juger les différents qui s'élevaient entre les clercs des procureurs et les particuliers. Plus tard, on désigna sous ce nom toute la confrérie des clercs et des avoués.

C'est l'idée de royauté, de puissance attachée au mot *basilikos* qui a fait appeler *basilic* l'espèce de lézard ou de serpent fabuleux auquel les anciens attribuaient la faculté de tuer par son seul regard. Ils le représentaient avec une tête surmontée de l'attribut de la royauté, comme pour indiquer sa prééminence sur les autres animaux venimeux. Notre expression : *des yeux de basilic*, c'est-à-dire qui respirent le courroux et la haine, est fondée sur l'antique préjugé.

La fable du basilic a été prise au sérieux par quelques-uns des anciens naturalistes. Pliny y a cru, et Aristote, avant lui, affirmait qu'il suffisait de réfléchir les regards au moyen d'un miroir pour lui donner à lui-même le trépas. Ses émanations, ajoutait-on, étaient si délétères qu'elles faisaient périr les plantes qui croissaient et les animaux qui passaient près de son repaire. Il s'est même trouvé un historien consciencieux pour rapporter qu'Alexandre le Grand ayant mis le siège devant une ville d'Asie, un basilic, bon patriote, qui avait pris fait et cause pour les assiégés, lui avait tué jusqu'à deux cents soldats par jour.

Les reptiles de l'Amérique qui ont reçu le nom de *basilic* sont inoffensifs et n'ont été ainsi désignés par Linné que parce qu'ils rappellent la description du fameux lézard des Grecs.

Basilikos se disant, par extension, pour excellent, la plante odoriférante qui s'appelle *basilic* doit sans doute ce nom à la force, à l'excellence de son arôme.

Je l'ai dit, les hommes sont plus ou moins versés dans les sciences et les lettres ; mais ce qu'ils ignorent presque tous, ce sont les choses les plus simples. Un diplomate, homme d'esprit et profond politique, me disait un jour : " Il me suffit de regarder autour de moi et d'écouter un grand nombre des mots que je prononce, pour constater à quel point je suis ignorant. Mon calendrier, que je consulte tous les jours, est plein de mystères pour moi ; je parle de la robe de ma femme qui est en popeline ou de mon paletot qui est en alpaca, sans savoir ce que je dis ; je confonds les pierres fines avec les pierres précieuses, je distingue à peine une rose d'un brillant, je ne vois pas pourquoi mon sofa n'est pas un canapé, et je n'ai aucune idée de l'origine de ma pendule. Un enfant me jetterait dans la confusion s'il voulait savoir de moi pour quel motif les marchandises de mauvaise qualité sont de la camelote, et comment les énigmes ne sont pas des logoglyphes. Pas plus tard qu'hier, je me suis mis en frais d'érudition, sans parvenir à me faire comprendre, pour expliquer à mon domestique une différence que je ne savais pas même avoir faite : " Monsieur me permettra-t-il de lui demander, — telle fut sa modeste question, — pourquoi il me dit " toujours d'ouvrir la fenêtre et de fermer la croisée ? "

Ces menues choses de la vie, qu'il s'agisse d'elles-mêmes ou des noms qui les désignent, ne sont pas sans intérêt : je l'ai pensé du moins, et c'est pour avoir l'occasion de passer en revue quelques-unes d'entre elles que j'ai entrepris ce voyage à travers les mots.

— L E —

PÈRE LOUIS MARQUET

De la compagnie de Jésus

Choix de ses divers écrits et de sa correspondance

PRÉCÉDÉE

D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

Le P. V. ALLET, S. J.

1 vol. in-12..... Prix : 63 cts

VIENT DE PARAÎTRE

GRAMMAIRE HEBRAÏQUE

ÉLÉMENTAIRE

PAR LE P. SENEPIN, S. J.

PROFESSEUR D'ÉCRITURE SAINTE ET D'HÉBREU.

In-8o. (VIII et 101 p.) Prix : 50 cts.

PREFACE DE L'AUTEUR

L'auteur de cette grammaire ne s'était proposé d'abord que de traduire en français la grammaire hébraïque de Vosen. Il a été amené à la retondre en partie, dans le dessein de la rendre plus complète, surtout plus claire, et de faciliter ainsi aux commençants l'étude de la langue sacrée. Les perfectionnements apportés à la grammaire de Vosen dans les quatre éditions qu'en a données le Dr Kaulen ont été aussi mis à profit.

La nouvelle grammaire est avant tout un livre pratique, tel que l'a fait un long enseignement de l'hébreu aux commençants. De là la marche adoptée par l'auteur. Elle a pour but de mettre au plus tôt l'élève en mesure de constater et d'appliquer dans des exercices gradués les connaissances acquises dans les parties de la grammaire déjà vues par lui.

Au reste, quelques pages d'exercices ont paru suffire ; et la syntaxe terminée, il y aura plus de profit et d'agrément pour l'élève à aborder l'écriture elle-même. Les appendices placés à la fin de la grammaire ont pour objet d'initier à l'usage des dictionnaires et des bibles hébraïques.

RECUEIL DES ÉCRITS

DE

MARIE - EUSTELLE

NÉE A SAINT-PALAIS DE SAINTES, LE 19 JUIN 1814.

MORTE LE 29 JUIN 1852

2 vols in-12..... prix 1.25

CLÉMENT VILLECOURT

Par la Miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique

EVÊQUE DE LA ROCHELLE

A tous les fidèles qui font cet ouvrage, salut et bénédiction en Notre-Seigneur de Jésus-Christ.

Peu d'années après que la divine Providence nous eût appelé à gouverner le diocèse de la Rochelle, c'est-à-dire vers le milieu de juillet 1839, nous vîmes arriver auprès de nous une personne de vingt-quatre ans, qui, jusque-là, nous avait été inconnue. Elle nous était adressée par l'estimable curé de Saint-Palais de Saintes qui l'employait à l'entretien des linges et ornements de son église. Il nous pria de vouloir bien donner une audience favorable à sa paroissienne, qu'il assurait être un modèle de vertu et de piété. Marie-Eustelle Harpain — c'était le nom de la jeune personne — parut devant nous avec toutes les marques du respect le plus profond, joint à une confiance toute filiale. Sa mise était celle d'une ouvrière modeste et sans prétention, qui ne laisse remarquer dans son extérieur, ni affectation ni négligence. Après avoir demandé et reçu notre bénédiction, elle répondit, avec simplicité et candeur, aux questions que nous lui adressâmes. Son langage était pur, clair, précis ; il ne manquait pas même d'une certaine dignité qui aurait pu faire croire qu'elle avait reçu une éducation soignée, quoique dans sa première jeunesse, elle n'eût été initiée qu'aux plus simples éléments de la lecture et de l'écriture. Toutes les paroles qui sortaient de sa bouche décelaient une âme instruite à l'école de Jésus-Christ, constamment fidèle aux impressions de la grâce, et très avancée dans les voies de la plus haute perfection.

Quand elle nous eût quitté, nous demeurâmes comme embaumés d'un parfum indéfinissable de sainteté, et nous admirâmes les vues de la Providence,